

COMPTE RENDU DU COMITE DIRECTEUR DU MARDI 9 SEPTEMBRE A 19 H 30

Excusés : Jacques Piétu, Philippe Gabaud, François Bérnard, Patrick Cerisier

Absents : Maxime Fressonnet

1. Approbation du compte rendu du 3 juin 2014

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du 3 juin 2014

2. Retour d'expérience sur les voyages lointains et la formation suivie par les responsables de l'activité

Joële Plastre, responsable de l'activité voyages lointains, explique le cursus développé par la FFCAM avec Allibert trekking, concernant la formation d'encadrant en voyages lointains, à savoir :

- Un week-end de formation de 2X8 heures avec Allibert trekking 180 euros
- Un séjour de 8 jours d'un montant de 1140 Euros.
- Un second week-end.

Ce stage donne une qualification. « diplôme d'organisateur-encadrant de voyages lointains », 2 ans pour faire les 3 modules.

Après discussion avec Pierre Faivre et le formateur, Patrick Boucheran, il leur a été proposé de dresser la liste des 30 voyages effectués sur 10 ans au lieu de réaliser le voyage inhérent à la seconde étape.

Il leur reste donc le dossier à faire pour le second week-end, à savoir un mémoire et une fiche pays d'ici 2016.

Pour Dominique Perret et Joële Plastre, l'idée de ce stage reste de recadrer les voyages dans certains clubs. Le premier module est utile concernant la sécurité, la responsabilité, la fiche d'inscription.

Le Comité Directeur a décidé le remboursement des frais de 180 euros engagés par chacune des organisatrices.

Raymond Bérnard souhaite une réponse sur ce que représente un voyage lointain.

Joële Plastre, précise qu'il s'agit de deux prestations à faire payer, le transport et les nuitées.

René Christin s'interroge concernant les participants sur un raid à ski, qui partent avec de l'argent et payent au jour le jour.

Au niveau des voyages organisés par Joële Plastre et Dominique Perret, Le paiement n'est pas forfaitaire car il existe un remboursement des trop perçus.

Raymond Bérnard souligne que si quelqu'un ne part pas, c'est l'assurance qui paie.

Joële Plastre souligne que l'assurance est souscrite 31 jours avant le départ.

Alain Fleuret demande des éléments sur le prix du voyage du participant à la deuxième session ?

Joële précise le prix du voyage choisi moins 15%

Raymond Bérnard demande comment s'organise un voyage au CAF d'Annecy.

Dominique Perret détaille la démarche : chaque année la FFCAM envoie un dossier (conditions générales de vente, assurance...). Cette procédure est suivie depuis l'avènement de cette démarche ; fiche d'inscription, communication. Le prix avec les détails est affiché, sauf le transport aérien. Une concertation est menée avec les participants avant la date de départ.

Le groupe étant constitué, 35% d'acompte sont versés par chaque participant, au versement du solde, de nouvelles précisions sont rajoutées sur le voyage. Ceci a déjà été précisé lors d'une réunion de bureau il y a quelques années.

Les participants paient la totalité ou en partie les frais des initiateurs. Le prix initial est fixé au regard des tarifs pratiqués par les agences.

Jacques Breton, ajoute une remarque : depuis 4 ans qu'il fait les comptes, ce n'est pas le club qui finance tout ou partie le voyage des initiateurs.

3. Activité Raquette : recherche d'un nouveau responsable

Il faut cette année trouver un nouveau responsable de l'activité. Raymond Bérnard souhaite faire fonctionner en doublette cette responsabilité avec un initiateur, et une autre personne qui s'occupe des éléments administratifs avec notamment des statistiques et un bilan plus qualitatif.

4. Projet d'achat d'un amplificateur pour les soirées et réunions

Demande de Joseph Esseul.

Approbation à l'unanimité pour l'achat d'un micro filaire et d'un amplificateur.

5. Préparation du budget : calendrier

Jacques Breton communiquera aux différents responsables d'activités, avant le 30 septembre, les chiffres provisoires par activité, concernant le passé(01/10/2013-30/09/2014) pour les recettes et dépenses. Chaque responsable d'activité doit ainsi vérifier les erreurs éventuelles d'imputation ou les omissions et transmettre leurs remarques à Jacques BRETON

Puis chaque responsable d'activité doit communiquer :

- 1) la balance au 30/9/2013, qui leur a été transmise, annotée de façon manuscrite concernant le budget prévu, par eux, pour l'exercice 14/15.
- 2) Les investissements éventuels prévus par eux, pour l'exercice 2014/2015
- 3) Les mises au rebut éventuelles des investissements précédents.

René Christin demande la date de dépôt des documents.

Jacques Breton répond : Au 7 octobre au plus tard(la veille de la prochaine réunion de bureau).

6. Tarif de location de la tente du club

La tente a toujours été prêtée jusqu'à présent. Jacques Breton précise qu'un retour sur investissement paraît nécessaire.

Pour Janine Ducruet, un inventaire de la tente doit être fait. Après discussions et vu la fragilité relative de la tente, un vote a été proposé pour ne plus louer, ni prêter la tente.

3 votes d'abstention ;

13 votes POUR, ne plus prêter, ni louer les tentes.

7. Que faire en cas d'incident ou accident sur un véhicule lors d'une sortie

Raymond Bérnard évoque le cas d'un participant ayant une voiture pour le covoiturage qui a un incident (une crevaillon,...) ;

Gilles demande s'il y a possibilité de prise en charge par une assurance ?

Alain Fleuret : une assurance avait été souscrite par un club, où il est adhérent. Un sinistre est survenu et l'assurance est devenue prohibitive ;

Après discussion des membres, une prise en charge par le club n'est pas acceptée. Une solidarité entre les membres de la collective est souhaitée.

8. Que faire en cas de comportement incorrect d'un adhérent ?

Il s'agit de prendre en considération les comportements zappeurs. Jacques Breton au regard des collectives d'alpinisme, soulève les problèmes inhérents à cette activité.

Pascal Sanctus, pour sa part, demande des arrhes, pour un montant de 30% des dépenses de la sortie. La note sur les collectives précise cet aspect. Il prévient les éventuels participants que si un désistement intervient, les suivants peuvent prendre une place. Un initiateur a toute latitude pour refuser un adhérent à sa collective.

Dominique Lavorel pose la question sur la mise en danger du groupe par un adhérent.

Pour Raymond Bérnard, une réunion peut être initiée avec le responsable d'activité, le président. L'initiateur doit aussi vérifier le niveau des participants. L'information concernant le comportement incorrect doit être diffusée auprès des autres initiateurs.

9. Reconnaissance des bénévoles ou encadrants méritants

Raymond Bérnard précise que le club ne fait pas de geste pour les bénévoles méritants. Jacques Breton trouve déplacé de payer quelque chose.

Janine Ducruet estime que les participants sont souvent reconnaissants.

Jacques Breton précise que cela peut engendrer des rancœurs de faire une disposition particulière à l'égard d'un bénévole.

Alain fleuret ajoute que la difficulté est de recenser les initiateurs choisis.

René Christin souhaite faire des propositions sur l'idée de remercier les initiateurs donnant beaucoup pour le club.

Vote du Comité Directeur :

1 CONTRE

7 ABSTENTIONS

8 POUR

10. Demande de la MGEN pour installer un meuble contenant leur matériel informatique.

Le Comité Directeur a décidé que le matériel soit stocké dans les armoires métalliques dédiées à la MGEN.

11. Questions diverses

Gilles Rassat demande pourquoi la mention de cadre fédéral ne figure pas sur la licence dès septembre.

Raymond Bérnard précise la démarche : les responsables d'activité donnent les noms des cadres, la secrétaire saisit toutes les sorties, le club valide la demande.

Gilles Rassat voudrait savoir la situation de l'activité slackline ? Chantal Abry précise que des slackeurs se sont proposés pour animer une slack au moment des feux de la Saint Jean et sur le stand du Paquier pour les 140 ans.

Pascal Sanctus intervient concernant un équipier qui a un projet de topo à publier ; il souhaite une collaboration avec le club. La demande est à préciser.

Vous pouvez adresser vos suggestions et propositions d'amélioration pour la prochaine réunion de **Bureau : mercredi 8 octobre 2014, 19 heures**

à l'adresse suivante : secretariatgeneral@cafannecy.fr

Prochaine réunion du comité directeur : mercredi 15 octobre 2014, 19 h 30

Chantal ABRY
Secrétaire générale

Jacques Breton
Trésorier